



Ils s'expriment

Groupe La République en Marche et Apparentés Abdi El Kandoussi, président du groupe

Majorité et oppositions

Des groupes d'opposition sont nés, c'est une bonne chose. La démocratie fonctionnera mieux. Les citoyens seront mieux informés. À condition ! À condition que les règles soient observées : être en opposition ne signifie pas pouvoir dire n'importe quoi.

1 – De nouvelles compétences ont été attribuées à la Métropole en ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : cette nouveauté autorise la création d'une taxe dont le produit sera consacré à la réalisation de cette compétence. Nous en rendrons compte.

2 – Des services sont mutualisés concernant essentiellement la Métropole et la Ville de Montpellier dans des conditions qui sont systématiquement présentées aux conseils de l'une et de l'autre. Un rapport sera présenté au conseil de Métropole lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Rien n'interdit à une autre commune de proposer la mutualisation d'un ou de plusieurs services.

3 – Une rumeur tend à se répandre selon laquelle la Ville de Montpellier tirerait subrepticement parti de la Métropole, dans des conditions opaques. Toutes les relations Ville / Métropole sont présentées et contrôlées par les assemblées, par les services de l'État et de la Cour Régionale des Comptes.

Philippe Saurel a demandé que les comptes de la Ville (et prochainement ceux de la Métropole) soient certifiés par la Cour des Comptes, ce qui exclue toute possibilité de non-respect des pratiques.

En ce début d'année 2018, la majorité métropolitaine vous présente ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année !

Max Levita, vice-président de la Métropole en charge des finances

Groupe de coopération métropolitaine

Mutualisation des services : faisons le point !

Le schéma de mutualisation entre la Métropole et ses communes a été unanimement voté fin 2015. Il vise « une organisation rassemblée au service du développement solidaire des 31 communes ». Il devait être accompagné d'un pacte de gouvernance et d'administration commune, d'un agenda social, d'une charte financière de partage et contrôle des charges, et d'outils de pilotage et d'évaluation.

Depuis, les regroupements et déménagements de services entre Ville de Montpellier et Métropole sont menés à un rythme accéléré. Installés à l'hôtel de ville, les services ne sont plus accessibles aux 30 maires. Pas de pacte de gouvernance, aucune étude d'impact produite.

En conséquence, en l'absence d'information et concertation préalable, nous avons demandé la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, conformément à l'article 9 du règlement intérieur. Notre démarche vise à mesurer avec transparence et discernement l'impact réel du rapprochement des services de la ville de Montpellier et la Métropole, dans l'intérêt de chacune des 31 communes.

Isabelle Touzard, pour le groupe de coopération métropolitaine

Groupe Actions et cohésion du territoire métropolitain

Faute de réception dans les délais impartis,
la tribune du groupe
n'a pas pu être publiée dans ce numéro.